

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 21 novembre 2011, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 16 novembre 2011.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 17 octobre 2011.
- Touraine Logement impasse des Chevallerais : cession d'une parcelle à cet organisme.
- Décision modificative budgétaire, budget principal 2011.
- Décision modificative budgétaire, budget assainissement 2011.
- Autorisation à régler des mandats d'investissement avant le vote des budgets « Principal et Assainissement eaux usées », exercice 2012.
- Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 4 novembre 2011.
- Comptes-rendus des Commissions communales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Information sur les marchés publics souscrits.
- Questions diverses.
 - o Révisions des listes électorales : information radiation d'électeurs.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

A 20 HEURES 30

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Charentilly légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme Cheruau, M. Biard, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Lamamy-Lacoste, Conseillère municipale qui a donné procuration à M. Biard, Conseiller municipal.

Mme De Sousa, Conseillère municipale, M. Galopin, Conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

M. Meichel, au scrutin public et à l'unanimité est nommé secrétaire de séance.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Meichel est nommé au scrutin public et à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011 :

Le compte-rendu est approuvé au scrutin public et à l'unanimité.

REALISATION TOURAIN LOGEMENT, IMPASSE DES CHEVALLERAI : VENTE DE LA PARCELLE AK 109 A CET ORGANISME.

M. le maire rappelle la délibération du Conseil municipal 40/2010 du 19 juillet 2010 autorisant la convention de rétrocession des V.R.D. et des espaces associés réalisés par Touraine Logement conformément à l'autorisation de construire, dès leur réception définitive par la commune et la délibération du Conseil municipal n° 22/2011 du 16 mars 2011 autorisant, dans cette même convention, les opérations administratives nécessaires à la construction et à la rétrocession du bassin de rétention des eaux de pluies.

Puis, il indique que dans l'unité foncière destinée à la réalisation des 10 logements, (6 logements locatifs individuels, 2 maison en P.S.L.A. et 2 maisons en accession à la propriété), se trouve la parcelle communale AK 109 d'une contenance de 2 296 m² devant être cédée moyennant l'euro symbolique, au profit de Touraine Logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 13 Pour : 13

- Décide de consentir à Touraine Logement E.S.H., sur la base de l'euro symbolique, la vente de la parcelle AK 109 nécessaire à la réalisation de l'opération immobilière.
- Autorise M. le maire à signer l'acte de cession qui sera reçu en l'étude de maître Michel Jouan, notaire à Rouziers de Touraine, les frais se rapportant à la vente étant à la charge de Touraine Logement E.S.H.

BUDGET COMMUNAL 2011. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE.

- 1) M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à un réajustement de crédits à l'article D 614 charges de co-propriétés au budget boulangerie 2011.

L'inscription 2011 est de 385,22 € pour une dépense globale engagée de 639,79 € Il convient donc d'augmenter le crédit de 254,00 €

Pour ce faire, par l'intermédiaire de l'article D 677364 « Subvention aux établissements publics locaux une subvention de 260,00 € doit être versée au budget boulangerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 13 Pour : 13

Budget communal			
D 657364	Subvention aux Ets publics locaux	+	260,00 €
D 022	Dépenses imprévues	-	260,00 €

Budget boulangerie			
D 614	Charges de co-propriétés	+	260,00 €
R 74741	Participations communales	+	260,00 €

2) Construction de l'école.

M. le maire expose que par courrier du 4 novembre 2011, M. le Conseiller Général a octroyé une aide au titre du Fonds départemental d'aide aux communes rurales (F.D.AC.R.) d'un montant de 17 500 € dans le cadre de la nouvelle école. Une recette de 5 700 € est inscrite au budget principal, il convient donc d'augmenter la recette de 11 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 13 Pour : 13

Section de fonctionnement :

R 748371	Dotation d'équipement des territoires ruraux	+	11 800,00 €
D 023	Virement en section d'investissement	+	11 800,00 €

Section d'investissement

R 021	Virement de la section de fonctionnement	+	11 800,00 €
D 2313-203	Construction nouvelle école	+	11 800,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2011. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE.

M. le maire expose que dans le cadre de l'opération 22 « Construction nouvelle station d'épuration », des études préliminaires ont été réalisées pour un coût total de 34 707,94 € sur l'article D 2031-22 « Frais d'études station ».

Des dépenses préalables relatives à la construction ont été mandatées à l'article D 2313 opération 22 « Construction en cours : station », il convient en accord avec le Comptable d'incorporer la somme de 34 707,94 € à l'article D 2313-22.

L'opération terminée, les dépenses regroupant les « Frais d'étude et Construction » seront amorties dans une même écriture comptable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 13 Pour : 13

- Décide de virer les dépenses « Frais d'études station » pour 34 707,94 € de l'article D 2031-22 à l'article D 2313-22 « Construction station ».
- Pour ce faire décide des inscriptions suivantes :

R 2031-22	pour	34 707,94 €
D 2313-22	pour	34 707,94 €

DELIBERATION AUTORISANT A REGLER DES MANDATS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS « PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT EAUX USEES », EXERCICE 2012.

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'article L 2612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant de l'affectation des crédits ».

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public, à l'unanimité, pour l'exercice 2012 :

- Autorise M. le Maire ou ses Adjointes délégués à mettre en application les dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. que ce soit au titre du budget principal ou au titre du budget assainissement eaux usées.

L'autorisation mentionnée au troisième alinéa de l'article L 1612-1 précisera le montant de l'affectation des crédits.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011.

M. le maire donne la parole à Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se sont déroulées le lundi 24 octobre : 161 électeurs inscrits – 63 votants – suffrages valablement exprimés 51.

Les effectifs sont de 116 élèves répartis en 5 classes.

Intervenants extérieurs :

- Musique par l'intermédiaire de la C.C.G.C.
- Expression corporelle.
- Anglais : 1 enseignant CE 1 - CE 2.
1 enseignant CM 1 - CM 2.

L'aide personnalisée est répartie sur l'année scolaire en 5 périodes de 10 heures de 11 heures 30 à 12 heures. C'est une aide personnalisée, adaptée à l'âge de l'enfant.

Adoption du règlement intérieur.

Coopérative scolaire : bilan de l'année écoulée.

Contrat éducatif municipal, activités proposées : Hand ball - Tennis - Activité cuir - Arts du cirque - Escrime - Roller - Bibliothèque.

Fête de Noël : elle aura lieu le vendredi 16 décembre prochain sur le temps scolaire.

Spectacle musical : organisé en décembre.

Le déménagement s'effectuera au cours de la première semaine des vacances scolaires.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

En l'absence de tenue de commissions, il est passé à la question suivante.

COMPTES-RENDUS DES E.P.C.I.

Communauté de communes Gâtine et Choisilles :

Economie :

Aménagement du giratoire de la RD 766 permettant l'accès au parc d'activités Polaxis à Neuillé Pont Pierre - participation financière du Département pour 30 %, la CCGC pour 70 %.

L'entreprise MSE de Cinq Mars la Pile en participation avec l'entreprise Jean Voisin a été retenue dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Polaxis.

Décision d'acquérir 3 ha 30 a attendant au site d'activités du Pilon à Semblançay.

Immobilier :

Accord de vendre l'immeuble de l'ancien Super U à la commune de Neuillé Pont Pierre.

Voirie :

Un marché de maîtrise pour une durée de 3 ans a été signé avec le Cabinet BEI de La Croix en Touraine pour la préparation et le suivi des travaux de voirie.

Collecte des ordures ménagères :

En préparation un avenant au contrat initial avec la société SITA pour une durée de 1 an supplémentaire dans l'attente du passage à la « redevance incitative ».

INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS.

M. le maire informe le Conseil municipal que conformément à la délégation de signature autorisée par délibération du 23 février 2011, il a procédé à la signature du marché suivant : 13 octobre 2011, entreprise Colas 2, rue de la Plaine à Mettray pour 3 890 €HT, entretien de la rue des Chevallerais à hauteur du lotissement « La Noue Guilloche : préparation du support et réalisation d'un revêtement en béton bitumeux ».

QUESTIONS DIVERSES.

Révisions des listes électorales :

Monsieur le maire donne la parole à Mme Dutertre 1^{ère} adjointe qui expose les décisions de radiations prises par la Commission de révision des listes électorales à l'encontre d'électeurs ayant quitté la commune et cela dans le cadre de la réglementation.

Nouvelle école :

M. Lehagre, 2^{ème} adjoint présente l'avancement des travaux :

- Extérieur :

Poursuite des travaux de préparation cour intérieure, mise en enrobé prochainement, clôture en cours, étalement, nivellement de la terre végétale.

- Intérieur :

Menuiserie : pose des portes, des bancs, des patères.

Livraison de l'équipement de la cuisine durant cette semaine.

En cours, faux plafonds, sols souples, une première équipe de nettoyage intervient dans les locaux pour un nettoyage final qui sera effectué durant la première semaine de décembre.

Jeudi 24 novembre 2011 se dérouleront les opérations préalables à la réception.

Internet :

M. Lehagre indique que SFR sera dégroupé sur notre commune à partir du mois de janvier prochain.

Ecosys, nuisances olfactives :

Mme Bouin 4^{ème} adjointe, fait part au Conseil municipal de l'envoi d'un formulaire de réclamation en Préfecture en date du 23 octobre 2011 faisant suite à petits incendies sur le site et aux mauvaises odeurs provoquées par les dépôts de déchets verts situés au sud de l'exploitation, copie de cette réclamation ayant été adressée à la D.R.I.R.E.

Par courrier du 7 novembre, M. le Préfet invite l'inspecteur des installations classées à se déplacer et à établir ses conclusions ; la Préfecture nous avisera de la suite qui sera réservée à cette affaire.

Boîtes aux lettres des habitants :

La Direction du courrier Touraine Berry signale que sur notre commune 146 foyers ne comportent pas de numéros. Il est vivement demandé d'indiquer sur chaque boîte aux lettres le numéro et les noms des occupants.

Repas des Aînés :

Le traditionnel repas des Aînés se déroulera à l'Auberge de l'Espérance, dimanche 11 décembre à 12 heures.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures 10.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 19 novembre à 20 h 30.

M. le Maire,

Jacques Boullenger.